

Nantes, le 9 avril 2024

Nantes Métropole et Enedis renforcent leur partenariat pour lutter contre la précarité énergétique

Nantes Métropole et Enedis renforcent leur partenariat afin de mener des actions préventives de médiation au domicile des ménages en situation d'impayé d'énergie, avant la coupure de l'alimentation électrique ou la réduction de puissance. Cette médiation permet la détection des situations de précarité et l'orientation des ménages vers des aides disponibles.

« En 2023, l'inflation a pesé sur le pouvoir d'achat des Françaises et des Français. Ainsi, plus de 5,6 millions de ménages rencontrent des difficultés à payer leurs factures. Pour lutter contre cette précarité énergétique, Nantes Métropole poursuit son partenariat avec Enedis pour mieux identifier les situations, mieux les prévenir et accompagner nos concitoyennes et concitoyens vers les aides disponibles. Le renforcement de ce partenariat vient compléter l'ensemble des actions de la Métropole pour accompagner les habitantes et habitants les plus fragiles. » **Martine Oger, élue de Nantes Métropole déléguée aux solidarités**

Nantes Métropole et Enedis ont conclu un partenariat s'étendant de 2022 à 2026 dans le cadre des missions de gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité de ce dernier. Cet accord comprend une action de lutte contre les fractures sociales par le déploiement d'un dispositif de « prévention coupure et médiation » sur la métropole nantaise. Cette action est financée par Enedis et mise en œuvre par la direction de l'inclusion sociale de Nantes Métropole qui a recruté une personne en charge de cette médiation.

Ce dispositif vise à réaliser des actions préventives de médiation au domicile des ménages en situation d'impayé d'énergie avant la coupure de l'alimentation électrique du logement ou la réduction de puissance. Cette médiation permet de détecter les situations de précarité et d'informer les clients en situation d'impayés sur les dispositifs d'aide disponibles. Une phase initiale d'expérimentation a été menée avec succès entre le 2 mai et le 31 octobre 2023. Nantes Métropole et Enedis lancent désormais la seconde phase de l'expérimentation afin de :

- Mieux connaître les publics en situation de précarité énergétique, ceux susceptibles de subir une réduction de puissance électrique ou une coupure d'électricité en raison d'impayés. Ceci implique de mieux appréhender à la fois le nombre de ménages concernés et les difficultés qui ont conduit à leur situation actuelle.
- Continuer à accompagner ces ménages en situation d'impayé en facilitant la médiation avec leur fournisseur et en les orientant vers les différents dispositifs d'aides disponibles dans la métropole. Cela inclut des solutions telles que le chèque énergie, les visites eau-énergie dans le cadre du programme Slime+, la rénovation énergétique du logement, ainsi que les aides financières du Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

La signature de ce partenariat est organisée le 11 avril à 15H30

A Nantes Métropole, 2 cours du Champ de Mars, 7ème étage, salle de la Martinière

En présence de **Martine Oger**, élue de Nantes Métropole déléguée aux solidarités

et **Marion Bonnetain**, directrice Territoriale en Loire-Atlantique d'Enedis

Merci de confirmer votre participation au service presse de Nantes Métropole

Dans le cadre de cette médiation, Enedis oriente Nantes Métropole vers les ménages dont le fournisseur a demandé la réduction de puissance électrique ou la coupure d'alimentation pour impayé. Nantes Métropole réalise alors des visites à domicile pour apporter un soutien à ces ménages et mieux comprendre leur situation et leurs difficultés grâce à des entretiens approfondis, tout en garantissant l'anonymat des personnes concernées.

Une première phase d'expérimentation réussie

La première phase d'expérimentation s'est déroulée du 26 mai au 20 octobre 2023, soit 21 semaines de visites. 310 contacts ont été transmis par Enedis sur cette période, pour 291 ménages différents. Sur l'ensemble des ménages figurant dans la liste fournie par Enedis, 54 % ont fait l'objet d'un échange direct avec la chargée de prévention, représentant 122 échanges physiques et 45 échanges téléphoniques.

Lors des visites, la chargée de prévention a ainsi pu informer 102 ménages sur les aides du Fonds Solidarité Logement et réaliser 41 médiations avec le fournisseur d'énergie. 14 ménages ont également été orientés vers une visite eau-énergie du programme Slime+.

Nantes Métropole, engagée pour lutter contre la précarité énergétique

Afin de soutenir les ménages les plus précaires face à la hausse du coût de l'énergie, Nantes Métropole s'est dotée de plusieurs dispositifs afin d'accompagner les habitants de son territoire.

Les visites eau-énergie du programme Slime+

Les visites eau-énergie proposées par Nantes Métropole dans le cadre du programme Slime+ s'appuient sur le pouvoir d'agir des ménages en instaurant une relation de confiance et en leur permettant de reprendre en main les questions d'énergie dans leur logement. Des visites à domicile sont ainsi proposées aux ménages en précarité énergétique afin de pouvoir les accompagner vers une meilleure maîtrise de leur consommation d'eau et d'énergie, et vers un meilleur confort dans le logement. En 2023, 381 visites ont eu lieu dans le cadre de ce dispositif. Elles sont gratuites et durent environ 1h30. Elles se déroulent en plusieurs étapes :

- L'analyse des factures et la comparaison avec des moyennes nationales
- L'observation de l'état du bâti, du système de chauffage, la ventilation, l'isolation...
- L'observation de l'état des équipements électroménagers
- Des échanges sur les habitudes du ménage
- L'installation de petit matériel gratuit d'économie d'eau et d'énergie : mousseur, thermomètre, boudin de porte, rideau thermique...

Un fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder au logement ou pour s'y maintenir (factures, loyers...). Ce fonds permet ainsi d'aider les ménages à résorber des dettes dans le cas d'impayé de facture d'eau ou d'énergie. En 2023, 1 743 ménages ont bénéficié d'une aide pour un impayé d'énergie (1 349 en 2022) pour un montant total de 532 338€ et 1 576 ménages ont bénéficié d'une aide pour un impayé d'eau (1 529 en 2022) pour un montant total de 282 479 €.

Enedis, engagée pour agir pour un service public de la distribution d'électricité innovant, performant et solidaire

Le 27 juin 2023, Enedis est devenue la 1^{ère} grande entreprise du secteur de l'énergie « Entreprise à mission », en se dotant d'une raison d'être portée par un collectif engagé de 39 000 salariés.

Dans le prolongement de ses missions de service public, Enedis, gestionnaire du réseau de distribution de l'électricité, réaffirme ainsi son engagement de contribuer dans la durée à une société plus juste et plus durable, en orientant ses décisions vers la création d'un impact positif, environnemental et social. Enedis est fière de son ADN de service public guidé notamment par des valeurs de solidarité, de proximité, et d'intérêt général... La précarité énergétique est au cœur de ses engagements et de sa politique RSE auprès des territoires.